

HAUSSE DE LA FISCALITÉ SUR LES PRODUITS ÉNERGÉTIQUES

QUEL IMPACT SUR
MON POUVOIR
D'ACHAT ?

SIMULATEUR
POUVOIR
D'ACHAT



**SIMULATEUR
POUVOIR
D'ACHAT**

HAUSSE DE LA FISCALITE SUR LES PRODUITS ENERGETIQUES QUEL IMPACT SUR MON POUVOIR D'ACHAT ?

Réduire la part des énergies fossiles dans nos vies et notre économie est un objectif que nous soutenons.

Mais **cet objectif ne peut être réalisé en mettant principalement à contribution les Français qui ont les revenus les plus bas.** Leur faire payer le coût de la transition énergétique est injuste socialement, donc inacceptable.

C'est pourtant l'orientation choisie par le gouvernement : dès l'automne 2017, il a fait voter à sa majorité une hausse de la fiscalité sur les carburants, et plus largement sur les produits énergétiques, d'une ampleur inédite, payée en grande partie par celles et ceux qui n'ont pas accès à des transports en commun, et ce quel que soit leur niveau de revenu.

Ainsi, chaque 1er janvier entre 2018 et 2022, les Français devront supporter une nouvelle hausse de la fiscalité énergétique. Au total, le gouvernement prélèvera en plus sur le quinquennat 55 milliards d'euros.

Parce que nous sommes convaincus que la transition écologique ne s'oppose pas à la justice sociale, **nous renouvelons la proposition de notre budget alternatif d'intégrer une composante « carburant » au chèque énergie.** Nous proposons également qu'un **moratoire d'un an sur les nouvelles hausses puisse être envisagé afin d'avoir un vrai bilan sur le pouvoir d'achat des Français qui ont les revenus les plus modestes.** Enfin, nous proposons **d'étendre le chèque énergie en direction des Français qui n'ont pas accès à des transports en commun, sous condition de revenus.**

Nous rappelons également l'importance de voir la fiscalité énergétique fléchée vers des investissements pour la transition énergétique.

Afin que les Français mesurent l'impact de la hausse de la fiscalité énergétique sur leur vie quotidienne, **nous mettons en ligne un simulateur du pouvoir d'achat.**

Les députés socialistes et apparentés

SOMMAIRE

UN MATRAQUAGE FISCAL INJUSTE SOCIALEMENT ET INEFFICACE ECOLOGIQUEMENT.....	6
1. Une augmentation de la fiscalité énergétique qui conduit à une baisse sans précédent du pouvoir d'achat des ménages.....	6
2. Des recettes fiscales qui servent à financer les cadeaux fiscaux aux plus riches plutôt que la transition énergétique.....	10
REDONNER DU POUVOIR D'ACHAT AUX FRANÇAIS TOUT EN FINANÇANT LA TRANSITION ENERGETIQUE : NOS PROPOSITIONS.....	12
1. Nous proposons un moratoire sur les hausses futures votées par la République En Marche.....	12
2. Nous proposons une « composante carburant » au chèque énergie.....	13
3. Nous proposons d'élargir le chèque énergie en 2019 à 8,5 millions de Français.....	16
LE SIMULATEUR DU POUVOIR D'ACHAT.....	17

UN MATRAQUAGE FISCAL INJUSTE SOCIALEMENT ET INEFFICACE ÉCOLOGIQUEMENT

1. Une augmentation de la fiscalité énergétique qui conduit à une baisse sans précédent du pouvoir d'achat des ménages

Dans le budget 2018, le gouvernement a arrêté une trajectoire de la composante carbone des tarifs des taxes intérieures sur la consommation et une convergence gazole/essence qui vont entraîner un renchérissement sans précédent du coût des carburants jusqu'en 2022.

Cela représente une augmentation de 55 milliards d'euros en cumulé de la fiscalité énergétique sur l'ensemble du quinquennat.

Rendement supplémentaire des taxes intérieures sur la consommation entre 2018 et 2022						
(en milliards d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022	Total 2018-2022
Rendement supplémentaire par année	3,7	2,8	2,9	2,8	2	
<i>Part supportée par les ménages</i>	<i>2,2</i>	<i>1,7</i>	<i>1,7</i>	<i>1,7</i>	<i>1,2</i>	
<i>Part supportée par les entreprises</i>	<i>1,5</i>	<i>1,1</i>	<i>1,2</i>	<i>1,1</i>	<i>0,8</i>	
Rendement supplémentaire cumulé	3,7	6,5	9,4	12,2	14,2	46
<i>Part supportée par les ménages</i>	<i>2,2</i>	<i>3,9</i>	<i>5,6</i>	<i>7,3</i>	<i>8,5</i>	<i>27,5</i>
<i>Part supportée par les entreprises</i>	<i>1,5</i>	<i>2,6</i>	<i>3,8</i>	<i>4,9</i>	<i>5,7</i>	<i>18,5</i>

**Rendement supplémentaire de la composante déchet
de la taxe générale sur les activités polluantes entre 2018 et 2022**

(en milliards d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022	Total 2018-2022
Rendement supplémentaire par année	0	0	0	0,136	0,188	
<i>Part supportée par les collectivités</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,032</i>	<i>0,041</i>	
<i>Part supportée par les entreprises</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,104</i>	<i>0,147</i>	
Rendement supplémentaire cumulé	0	0	0	0,136	0,324	0,460
<i>Part supportée par les collectivités</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,032</i>	<i>0,073</i>	<i>0,105</i>
<i>Part supportée par les entreprises</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,104</i>	<i>0,251</i>	<i>0,355</i>

Rendement supplémentaire de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques avec la suppression du tarif réduit de gazole non routier entre 2018 et 2022

(en milliards d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022	Total 2018-2022
Rendement supplémentaire par année	0	980	810	900	1,040	
<i>Part supportée par les entreprises</i>	<i>0</i>	<i>980</i>	<i>810</i>	<i>900</i>	<i>1,040</i>	
Rendement supplémentaire cumulé	0	980	1,790	2,690	2,794	8,254
<i>Part supportée par les entreprises</i>	<i>0</i>	<i>980</i>	<i>1,790</i>	<i>2,690</i>	<i>2,794</i>	<i>8,254</i>

TOTAL = 54,714 MILLIARDS D'EUROS

Selon le gouvernement, l'impact de la hausse de la composante carbone et la convergence gazole/essence se répartit à hauteur de 60 % pour les ménages et de 40 % pour les entreprises. **Pour l'Observatoire français des conjonctures économiques, les ménages supportent l'intégralité de ces choix, car les entreprises répercutent la hausse de la fiscalité énergétique sur les prix.**

Exemple pour une famille de quatre personnes : +576 euros en 2022 par rapport à 2017 !

Ainsi, pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants, se chauffant au fioul domestique, ne disposant pas de transports en commun et ayant par conséquent une voiture (en général c'est souvent deux), **le graphique ci-dessous illustre l'évolution du montant total de taxes énergétiques acquittées sur le fioul et sur le diesel consommés par le ménage.** Le graphique décompose la taxe en 3 ensembles :

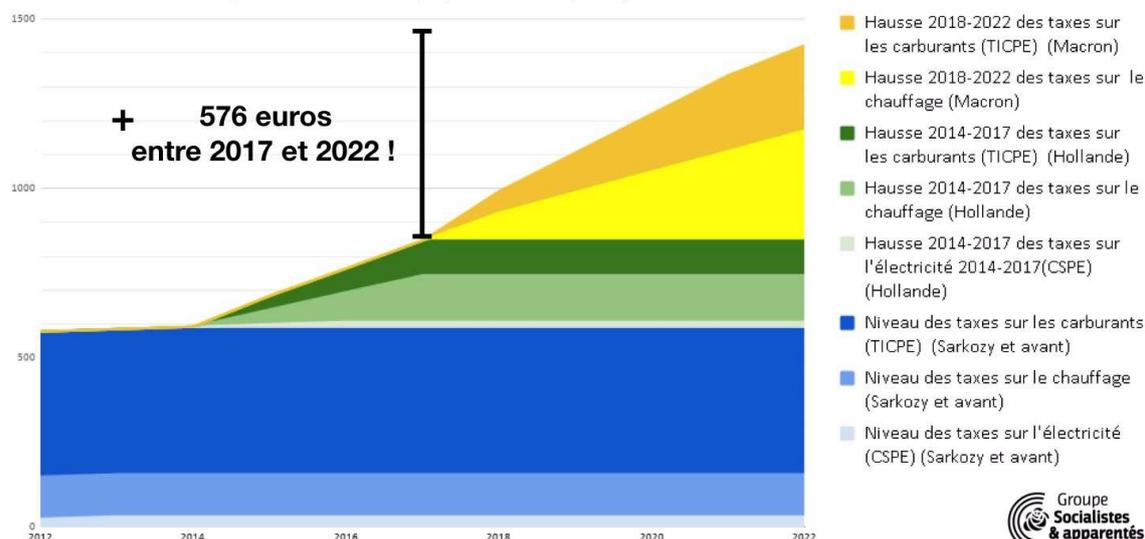
- En bleu foncé et bleu clair, la part des taxes énergétiques décidées avant 2012, et toujours en vigueur aujourd'hui
- En vert foncé et vert clair, la part des taxes énergétiques liées aux augmentations sous le quinquennat 2012-2017 : cette augmentation visait à aligner la fiscalité sur le diesel avec celle sur l'essence.
- En jaune foncé et jaune clair, l'augmentation votée par la République en Marche et qui s'applique jusqu'en 2022.

Hausse des taxes énergétiques (hors TVA) en €

pour un ménage de 2 adultes + 2 enfants

Chauffage : fioul domestique (2 200 L par an)

Transport : 1 voiture diesel (20 pleins de 50 L par an)



Ce graphique démontre également que c'est bien la hausse brutale de la fiscalité énergétique décidée par l'actuel gouvernement qui est la cause de l'augmentation du prix des carburants et du chauffage pour les ménages.

Trajectoire de la taxe sur les carburants entre 2017 et 2022						
(en centimes par litre)						
Carburant	2017	2018	2019	2020	2021	2022
SP 95-E 5 et SP 98	65,07	68,29 (+3,22)	70,67 (+2,38)	73,05 (+2,38)	75,43 (+2,38)	77,80 (+2,37)
SP 95-E 10	63,07	66,29 (+3,22)	68,67 (+2,38)	71,05 (+2,38)	73,43 (+2,38)	75,80 (+2,37)
Gazole	53,07	59,4 (+6,33)	64,76 (+5,36)	70,12 (+5,36)	75,47 (+5,35)	78,23 (+2,76)

Source : Article 265 du code des douanes tel que modifié par l'article 16 de la loi de finances pour 2018

Le tableau ci-dessus explicite la hausse de la fiscalité sur les carburants chaque année, entre 2017 et 2022, votée par la majorité de La République En Marche :

- Entre 2017 et 2018, la fiscalité énergétique a augmenté de 6,33 centimes par litre de gazole et de 3,22 centimes par litre d'essence.
- Au 1^{er} janvier 2019, cette fiscalité augmentera de nouveau : +5,36 centimes par litre de gazole et +2,38 centimes par litre d'essence.

Ces hausses se reproduiront chaque 1^{er} janvier jusqu'en 2022.

NB : ces données ne prennent pas en compte le coût de la TVA qui alourdit l'addition.

2. Des recettes fiscales qui servent à financer les cadeaux fiscaux aux plus riches plutôt que la transition énergétique

Les ressources budgétaires supplémentaires ainsi dégagées ne bénéficient malheureusement que peu au financement de la transition énergétique. En réalité, **la véritable raison de ces choix se trouve dans l'évaluation préalable de l'article 9 du projet de loi de finances pour 2018 : dégager un « rendement budgétaire ».**

1.4 Objectifs poursuivis par la réforme (présentation de la logique de l'intervention)

Le principal objectif est de fixer les tarifs applicables aux TIC à compter du 1^{er} janvier 2018 afin de continuer à percevoir la ressource afférente.

1.4.1 La trajectoire carbone : modalité de calcul des tarifs des TIC

Dans un objectif de **rendement budgétaire** et de visibilité pour les opérateurs, la valeur carbone de la part carbone des tarifs des TIC est fixée à 44,60 € par tonne de carbone en 2018, 55 € en 2019, 65,40 € en 2020, 75,80 € en 2021 et 86,20 € en 2022.

Source : Evaluations préalables des articles du projet de loi de finances pour 2018 – page 66

Si l'eau paie l'eau dans notre pays, la fiscalité énergétique paye de manière très marginale la transition énergétique.

Ces taxes supplémentaires ont en réalité **deux objectifs cachés** :

- Le premier objectif caché, c'est de **compenser la perte de recettes fiscales induite par la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF)** et la mise en place du prélèvement forfaitaire unique sur certains revenus du capital (*flat tax*). Ces mesures représentent chaque année un manque à gagner d'environ 5 milliards d'euros pour l'État, soit 25 milliards d'euros sur le quinquennat.
- Le second objectif caché, c'est de **financer la suppression annoncée de la taxe d'habitation**. En effet, le gouvernement s'est engagé à compenser les communes à l'euro près. En 2020, c'est 26 milliards d'euros que le gouvernement devra trouver pour tenir cet engagement.

Ainsi, **ce que le gouvernement donne d'un côté, il le reprend de l'autre**. Pire, les Français aujourd'hui exonérés de taxe d'habitation supportent désormais le coût de sa suppression progressive en allant se servir à la pompe. **Les 55 milliards d'euros de taxes**

supplémentaires programmés sur la durée du quinquennat ne serviront donc que marginalement à financer la transition énergétique.

« **Make our planet great again** » ne peut pas se cantonner au seul slogan. Cette ambition, que nous partageons, doit se traduire par un véritable plan d'investissement. C'est ce que nous avons proposé dans notre budget alternatif.

Les experts s'accordent pour chiffrer à un peu plus de 7 millions le nombre de logements qui sont des « passoires énergétiques ». Le gouvernement affiche un objectif de rénovation de ces « passoires énergétiques » à hauteur de 150 000 par an, et « en même temps » diminue les ressources notamment des bailleurs sociaux qui se voient dès lors contraints de réduire la voilure de leur rénovation et de leurs investissements.

Les ressources issues de la fiscalité énergétiques ne seraient-elles pas plus utiles si elles permettaient de doubler l'effort de rénovation, pour passer à 300 000 en 2019 (et poursuivre cet effort les années suivantes) ? Ceci permettrait de faire baisser la facture énergétique des ménages qui habitent ces logements de 500 euros par an en moyenne et cela contribuerait également à réduire les rejets de CO2.

En 2015, le ministère de l'énergie a labellisé 212 collectivités locales dans le cadre de son appel à projets "Territoires à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV). Chaque collectivité a reçu de l'Etat entre 500 000 euros et 2 000 000 euros pour des actions d'isolation de bâtiment publics. Ce plan a été un succès. **Lancer un second appel à projets représenterait 300 millions d'euros, une goutte d'eau par rapport aux 55 milliards d'euros de recettes nouvelles.**

Enfin, le remplacement des fenêtres ne fait plus du tout partie des travaux éligibles au Crédit d'impôt en faveur de la transition énergétique (CITE) depuis le 1er juillet 2018. Pourtant, ces travaux sont une source importante d'efficacité énergétique. Nous proposons d'étendre son périmètre en prenant en compte :

- Les dépenses pour l'installation d'une chaudière à très haute performance énergétique au fioul ;
- Les dépenses liées au travaux de remplacement d'une chaudière au fioul ;
- Les dépenses relatives au remplacement des fenêtres en simple vitrage par des fenêtres en double vitrage.

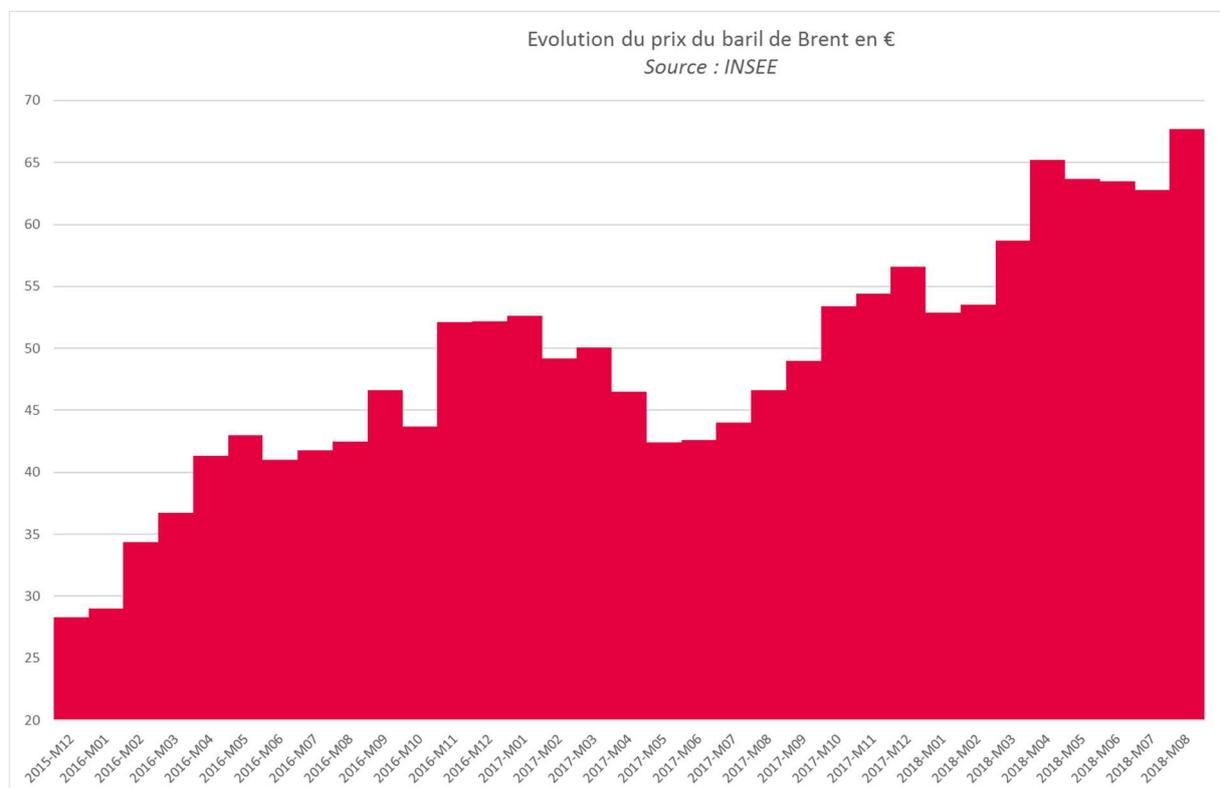
Si la transition énergétique est une priorité du gouvernement, pourquoi ne pas retenir nos propositions et les financer grâce aux recettes nouvelles ?

REDONNER DU POUVOIR D'ACHAT AUX FRANÇAIS TOUT EN FINANÇANT LA TRANSITION ENERGETIQUE : NOS PROPOSITIONS

1. Nous proposons un moratoire sur les hausses futures votées par la République En Marche

Les hausses de fiscalité énergétique votées par la majorité de la République En Marche interviennent à un moment de remontée du cours du baril de pétrole. Le graphique ci-dessous montre l'évolution de ce cours depuis la fin 2015 : le cours a plus que doublé.

Dès lors, les ménages français subissent une « double hausse » : celle des taxes énergétiques et celle du prix du carburant.



Par conséquent, il paraîtrait judicieux d'envisager un moratoire sur les hausses déjà votées de fiscalité énergétique, de manière à intégrer une vision globale des différents impacts sur le pouvoir d'achat.

2. Nous proposons une « composante carburant » au chèque énergie

Dès 2017, à l'occasion de notre contre-budget pour 2018, afin de préserver le pouvoir d'achat des Français les plus modestes, nous avons proposé d'augmenter le chèque énergie et d'y inclure une composante liée à la hausse sur les prix des carburants. Le gouvernement et sa majorité parlementaire avaient alors rejeté cette proposition. Dans notre contre-budget 2019, présenté le jeudi 18 octobre 2018, nous avons réitéré et renforcé cette proposition.

L'expérimentation du chèque énergie a été votée dans la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique par la majorité socialiste. Cette expérimentation s'est d'abord tenue dans 4 départements (Côtes d'Armor, Ardèche, Aveyron et Pas-de-Calais) en 2016 et 2017.



LE CHÈQUE ÉNERGIE QU'EST-CE QUE C'EST ?

Créé par la loi de transition énergétique de 2015 et poursuivi depuis le 1er janvier 2018, le chèque énergie a remplacé les tarifs sociaux de gaz et d'électricité

A QUOI SERT LE CHÈQUE ÉNERGIE ?



- A payer votre facture d'énergie (électricité, gaz, fioul, bois, biomasse...)
- A payer certaines dépenses liées à la rénovation énergétique de votre logement

POUR QUI ET COMBIEN ?



- Pour les ménages dont le revenu est inférieur à 7 700 euros par unité de consommation (UC)*
- 150 euros par an en 2018, le gouvernement projette 200 euros en 2019

QUELLES SONT LES LIMITES DU DISPOSITIF ACTUEL ?



- Le chèque-énergie ne prend pas en compte les dépenses de carburant
- Des ménages parmi les plus modestes se chauffant au gaz sont perdants par rapport aux tarifs sociaux

* Par exemple, un ménage de 2 personnes représente 1,5 UC et un ménage de 4 personnes représente 2,1 UC

Lorsqu'il a acté l'extension du dispositif à partir de 2018, **le gouvernement d'Edouard Philippe a malheureusement fait des perdants** comme le montre le tableau ci-dessous. Un couple avec deux enfants bénéficiant de 316 euros avec les tarifs sociaux bénéficiera désormais de seulement 227 euros maximum.

Comparaisons en 2018 de l'avantage du chèque énergie par rapport aux tarifs sociaux selon les revenus et la taille du ménage

Exemples représentatifs	Tarifs sociaux actuels	Chèque énergie					
		Revenu fiscal de référence					
		0 €	4 000 €	6 000 €	7 500 €	11 000 €	14 000 €
Personne seule, studio, chauffage électrique	87€	144 €	144 €	96 €	48 €	0 € (faible probabilité d'éligibilité aux TSE)	0 € (faible probabilité d'éligibilité aux TSE)
Personne seule, studio, chauffage individuel gaz	143€						
Couple sans enfant dans un appartement chauffé à l'électricité	109€	190 €	190 €	190 €	190 €	63 €	0 € (faible probabilité d'éligibilité aux TSE)
Couple sans enfant dans un appartement chauffé collectivement au gaz	232€						
Couple avec 2 enfants dans une maison individuelle chauffée à l'électricité	140€						
Couple avec 2 enfants dans une maison individuelle chauffée au gaz	316€	227 €	227 €	227 €	227 €	227 €	152 €
Couple avec 2 enfants dans une maison individuelle chauffée au fioul, GPL ou bois	131€						

Source : Paquet solidarité climatique – 19 septembre 2017 – Page 8

Nous demandons donc l'intégration d'une « composante carburant » dans le chèque-énergie pour améliorer ce dispositif.



QUE PROPOSENT LES SOCIALISTES ?

Les députés du groupe Socialistes et apparentés proposent d'intégrer une « composante carburant » au chèque énergie

POUR QUOI FAIRE ?



- Pour aider ceux qui n'ont pas accès à des transports en commun à faire face à la hausse des prix du carburant
- Pour donner du pouvoir d'achat aux ménages ruraux et aux plus modestes qui sont les premières victimes de l'augmentation des carburants

QUEL COUT POUR LE BUDGET DE L'ÉTAT ?



- Nous proposons d'augmenter de 50% le budget du chèque énergie afin d'y intégrer une "composante carburant"
- Cela représente une hausse des crédits de 300 millions d'euros, soit seulement 10% de ce que coûte la suppression de l'ISF I

QUEL GAIN POUR LES MÉNAGES ?



- Nous proposons de faire passer le montant moyen du chèque énergie de 200 à 280 euros par an
- C'est 80 euros de plus afin de faire face à l'augmentation des prix à la pompe



3. Nous proposons d'élargir le chèque énergie en 2019 à 8,5 millions de Français

D'après l'INSEE, sur les 27 millions de Français qui composent la population active, près de 20 millions prennent leur voiture pour aller travailler.

Sur ces 20 millions, 3 millions habitent dans une des 7 plus grandes métropoles : nous considérons donc que ces Français auraient la possibilité d'avoir recours aux transports en commun plutôt que prendre leur véhicule.

Ainsi, il apparaît que 17 millions de Français (20 millions – 3 millions) semblent n'avoir d'autre choix que prendre leur véhicule pour aller travailler.

Sur ces 17 millions d'actifs vivant en dehors des 7 plus grandes métropoles, on peut estimer que la moitié a un salaire inférieur à 1700 euros nets par mois (en dupliquant la structure de la population totale salariée sur ces 17 millions de personnes).¹

Dès lors, nous proposons que ces 8,5 millions de Français puissent bénéficier d'une variante du chèque énergie.

A titre d'impact budgétaire, un chèque d'un montant moyen de 80 euros à ces 8,5 millions de Français aurait un coût de 680 millions d'euros (à mettre en regard avec les 6,5 milliards d'euros de recettes supplémentaires par rapport en 2017 qui seront dégagées en 2019 suite aux hausses des taxes énergétiques).

¹ Source : INSEE, RP2015 exploitation complémentaire pour les données sur la population active et INSEE, 2018 pour les données sur le niveau de vie médian en 2016

LE SIMULATEUR DU POUVOIR D'ACHAT

Les Françaises et les Français doivent pouvoir connaître l'impact de la fiscalité énergétique sur leur quotidien. Nous avons donc développé un outil pour le mesurer.

A l'automne 2017, le Gouvernement a proposé d'appliquer chaque 1er janvier entre 2018 et 2022 une nouvelle hausse des taxes écologiques. Nous avons voté contre ces nouvelles hausses et fait par ailleurs des propositions alternatives que le Gouvernement n'a pas retenues.

Cela signifie concrètement que chaque 1er janvier une nouvelle hausse s'applique, s'ajoutant aux précédentes. A ce stade, seule la hausse prévue pour le 1er janvier 2018 est mise en œuvre. Quatre nouvelles hausses sont prévues : une le 1er janvier 2019, une autre le 1er janvier 2020, une autre le 1er janvier 2021 et une autre le 1er janvier 2022.

Vous souhaitez connaître le montant exact de taxes écologiques que vous allez payer en plus du fait de ces hausses successives ?

C'est l'objectif du simulateur du pouvoir d'achat. Pour trouver le résultat, il vous suffit de connaître votre consommation annuelle en carburants (nombre de litres de diesel, d'essence SP 95 ou SP 98 consommés sur une année), ainsi que celle pour votre chauffage (gaz, fioul domestique, électricité).



Simulateur accessible sur lessocialistes.fr/simulateur

1. Vous rentrez vos données sur votre mode de chauffage



TAXES SUR DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

Quel type de Chauffage possédez vous ? *

Électrique Fioul Gaz Autre

Consommation Fioul Annuelle (en litres) *

2200

Attention à l'unité !!!

pour ce simulateur, il faut donner votre consommation annuelle en litres.

Si votre fournisseur de fioul vous adresse :

- Une facture libellée en m3. Il faut multiplier par 1000 le nombre figurant sur votre facture (1m3=1000 litres). Si vous consommez 3m3 par an, il faut rentrer 3000 dans le simulateur. (=3 * 1000)
- Une facture libellée en hl (hectolitres). Il faut multiplier par 100 le nombre figurant sur votre facture. (1 hl = 100 litres). Si vous consommez 30 hl par an, il faut rentrer 3000 dans le simulateur (= 30 * 100)
- Attention si votre consommation de fioul est libellée en m3 il faut multiplier par 1000 le montant indiqué sur votre facture (1m3=1000litres).

Aide

La consommation moyenne en fioul pour chauffage par an pour un couple avec deux enfants est de 2200 litres/an

ET LES CARBURANTS ?

2. Vous rentrez vos données sur votre véhicule



TAXES DÉPENSES EN CARBURANT POUR VOS VÉHICULES

Nombre de véhicule(s)

0 1 2 3

Quel Carburant utilisez vous pour le véhicule 1 ? *

Diesel SP95/SP98 Super E10

Véhicule 1 : Combien de litres de Diesel par an ? *

1000

Calculs des consommations annuelle en carburants

DIESEL : 1,000 litre(s) par an.

CALCULER LES TAXES EN 2018

3. Vous visualisez l'impact de la hausse de la fiscalité énergétique sur votre pouvoir d'achat en 2018



PERTE DE POUVOIR D'ACHAT LIÉE A LA HAUSSE EN 2018
DES TAXES ÉNERGÉTIQUES

En 2018, vous payez 145,36€ de taxes énergétiques (hors TVA) de plus qu'en 2017

Total énergies 2018 : 82,06€

Total carburant 2018 : 63,30€

ET EN 2019 ?

4. Vous visualisez l'impact de la hausse de la fiscalité énergétique sur votre pouvoir d'achat jusqu'en 2022



PERTE DE POUVOIR D'ACHAT LIÉE A LA HAUSSE DES TAXES
ÉNERGÉTIQUES JUSQU'À 2022

En 2022, vous paierez 576,32€ de taxes énergétiques (hors TVA) de plus qu'en 2017

Total Énergies : 324,72€

Total Carburants : 251,60€

Au total, sur le quinquennat vous paierez, pour la consommation en chauffage et en carburant que vous avez renseignée, 1 843,36€ de plus en taxes énergétiques que sous le précédent quinquennat.

Ces montants ne correspondent qu'aux taxes énergétiques. Il faut y ajouter la TVA et l'impact de l'éventuelle hausse du prix du baril de pétrole pour connaître l'impact total sur votre pouvoir d'achat.

HAUSSE DE LA FISCALITÉ SUR LES PRODUITS ÉNERGÉTIQUES

QUEL IMPACT SUR
MON POUVOIR D'ACHAT ?



lessocialistes.fr/simulateur